DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 20 Novembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Treize Novembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Modification des tarifs de la redevance d'occupation privative du domaine public. Années 2027-2028-2029.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Michel COLONNA, Thierry GIRASCHI à François-Joseph SCANAVINO, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Patrick-François SANTINI à Christopher CRISPO, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2004, du 1er décembre 2007, du 6 décembre 2013, du 10 novembre 2014, du 9 mars 2018, du 12 mars 2021 et du 24 novembre 2023 ;

Le Maire propose de modifier tarifs d'occupation du domaine public comme suit :

	Zone 1 : Marine- Rue des Pêcheurs – Avenue Napoléon III		**Zone 2 :** Rue du 9 septembre- Rue du Gal de Gaulle – Quai l'Herminier		**Zone 3 :** Reste de la Ville	
	Anciens tarifs	**Nouveaux tarifs applicables de 2027 à 2029**	**Anciens tarifs**	**Nouveaux tarifs applicables de 2027 à 2029**	**Anciens tarifs**	**Nouveaux tarifs applicables de 2027 à 2029**
Classe 1 : Cafetiers- Restaurateurs- Petites restaurations- Glaciers – Salons de thé	4.60 € le m²	**4.65 € le m²**	2.55 € le m²	**2.60 € le m²**	2.55 € le m²	**2.60 € le m²**
Classe 2 : Autres activités	2.55 € le m²	**2.60 € le m²**	2.05 € le m²	**2.10 € le m²**	2.05 € le m²	**2.10 € le m²**

Tarifs au m2/mois.
Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Minimum de perception : 75€/an.

Le Maire propose aussi au Conseil Municipal de fixer **un minimum de perception et propose la somme de : 75 €.** D'autre part, les occupations non autorisées et donc abusives du domaine public entraineront automatiquement un constat par les services techniques de la ville, un procès-verbal d'infraction par les autorités compétentes et l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du contrevenant, d'un montant équivalent à deux fois le montant initialement prévu pour la zone et la classe de l'établissement concerné.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE la révision des tarifs applicables à la redevance d'occupation du domaine public proposée pour les exercices : 2027-2028 et 2029.**
- **APPROUVE le maintien du tarif correspondant au minium de perception pour l'occupation du domaine public à 75 €.**
- **CHARGE le Maire de mettre en application les propositions exposées ci-dessus.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 24.11.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2026

Fait à PROPRIANO, le 20 Novembre 2026

Le Maire

Paul Marie BARTOLI

MAIRIE DE PROPRIANO ★ CORSE DU SUD ★

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20261120-2026-089-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER